

# PRATIQUE DES PROCÉDURES CIVILES D'EXÉCUTION

2 JOURS (14 h) - DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

### Maîtriser les procédures d'exécution pour sécuriser vos actions contentieuses

Depuis la loi ALUR complétée par la loi ELAN pour le volet "surendettement", différents paramètres fixent le champ d'application des procédures d'exécution : les conditions d'intervention des huissiers de justice aux côtés des bailleurs, la reprise des logements abandonnés, les protocoles visant à maintenir et resolvabiliser les familles et la PRP, le rôle de la CCAPEX et du préfet dans les procédures d'expulsion, la généralisation des commissions de prévention des expulsions et l'évolution de leur mission. Cette formation vous permet de faire le point sur toutes ces questions par des apports pratiques.

#### **PUBLIC**

Responsable et agent du service contentieux et/ou précontentieux, agent de gestion locative, responsable d'agence, conseiller social.

### **PRÉ-REQUIS**

Aucun.

### **OBJECTIFS**

- > identifier les conditions d'efficacité de son action
- > évaluer les coûts et avantages des différentes procédures
- repérer les points-clefs de la procédure d'expulsion
- > utiliser le vocabulaire spécifique au dialogue avec les huissiers de justice, les avocats, le préfet
- > analyser les décisions du juge de l'exécution.

### **PÉDAGOGIE**

Ce stage prend appui sur l'étude des textes ainsi que sur la jurisprudence. Il permet la résolution de cas pratiques et de situations tirées de l'expérience de chaque participant.

### ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

#### **ANIMATION**

Christophe CHAUMANET ou Julie FERNANDES DE SOUSA ou Jean VANOVERSCHELDE, Consultants-formateurs spécialisés en impayés.

### **DATES DES SESSIONS INTER**

les 5 et 6 février 2026 - Distanciel les 15 et 16 juin 2026 - Distanciel les 17 et 18 septembre 2026 - Distanciel les 3 et 4 décembre 2026 - Distanciel les 3 et 4 décembre 2026 - Présentiel à Paris

PRIX NET: 1 610 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

patricia.sivakumar@afpols.fr - 06 64 41 09 26

### **EN INTRA**

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

**DEMANDE DE DEVIS:** intra@afpols.fr

### **DÉROULÉ & CONTENU**



#### **AVANT**

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?



### PENDANT - EN GROUPE

#### Les principes de l'exécution

- notion de titre exécutoire
- exercice des poursuites

### Les acteurs de la procédure

- la CCAPEX
- le juge de l'exécution, ses pouvoirs
- les règles de représentation
- l'huissier de justice
- le procureur de la République
- le préfet

### La procédure d'expulsion

- le commandement de quitter
- les délais, suspensions et interruptions possibles
- l'interaction avec le surendettement et ses conséquences
- le concours de la force publique et l'indemnisation de l'État

### Les autres procédures civiles d'exécution sur les biens

- la saisie et la cession des rémunérations à l'éclairage des nouvelles dispositions entrant en viguer le 1er juillet 2025
- la nouvelle compétence du JEX
- la saisie-vente
- la saisie des véhicules terrestres à moteur
- la saisie-attribution
- les saisies conservatoires.

## 3

### APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.